

La guerre des antennes de téléphonie fait rage

Clochemerle au niveau local, batailles judiciaires et véritable guerre économique à l'échelle nationale, voire internationale... Tel est le monde impitoyable de la téléphonie mobile.

« Les antennes, c'est un sujet qui divise les gens », souffle Bernard Cora, le porte-parole du « collectif des collectifs ». Il fédère les oppositions autour d'un quinquaine de projets d'implantation dans les Alpes-Maritimes, de l'Abbaye-Saint-André-de-la-Roche, à l'entrée de Saint-Paul-de-Vence, en passant par la porte des Baous à Saint-Jeannet ou encore Falcon, Plascassier et Châteaufort-Grasse. « Il y a d'un côté ceux qui sont pour parce qu'ils veulent du réseau », constate Bernard Cora. « Même si on n'a pas besoin de 5G partout et tout le temps », souligne Daniel Collet, de Saint-Paul-de-Vence. Lui se bat contre l'arrivée d'une nouvelle antenne à l'entrée de ce village touristique, « à moins de 100 mètres d'une chapelle classée ». « Par solidarité avec les riverains », même s'il réside à l'autre bout de la commune. « Habiter à côté d'une antenne, c'est comme avoir en permanence la tête dans un micro-ondes, ce n'est sans doute pas très bon », avance-t-il.

« Guerre économique »

La dangerosité des émissions, ce n'est pourtant pas l'argument majeur des membres du « collectif des collectifs » qui rechignent à s'aventurer sur ce terrain. « Ce n'est pas prouvé scientifiquement, on se ferait retenir », tranche Bernard Cora, qui préfère évoquer les enjeux financiers qui se cachent derrière la multiplication des projets d'implantation. Selon l'Agence nationale des fréquences (ANFR), il y a actuellement 1 795 nouveaux équipements en cours de déploiement dans les Alpes-Maritimes, alors que le nombre d'antennes a déjà été multiplié par dix au cours des 10 dernières années.

Une « course à l'échafaud » qui, selon les opposants, ne se justifie pas toujours techniquement. La sénatrice azuréenne Patricia Demas, qui tente d'imposer de nouveaux amendements législatifs pour mieux réguler l'implantation des antennes, n'hésite pas à parler de « guerre économique » pour qualifier la concurrence que se livrent aujourd'hui les « TowerCo ». « Un habitant ne veut ni ça, ni ça », entreprennent du pylône (littéralement) sont de nouveaux acteurs sur le

marché de la téléphonie mobile. « Le concept des TowerCo est né aux États-Unis. Ces dernières années, certains opérateurs [comme SFR ou Bouygues Telecom] ont rendu à ces sociétés leurs antennes pour le rehausser », décrypte François Seince, ancien adjoint à l'urbanisme de Levens.

« Entreprises du pylône »

Cette moyenne commune de la couronne nicoise est le parfait illustration de la guerre des antennes qui se déroule dans le département et plus largement en France. Là aussi, un projet d'implantation prévoit l'édification d'un nouveau mât. Et non des moins : une antenne de 42 mètres de haut qui viendra trôner au sommet de la butte de la Forêt. « Alors qu'il y a déjà une antenne Free 5G à 500 mètres de là sur le Fétion, déplore Martine, l'une des opposantes au projet. On pourrait mutualiser. Mais une TowerCo a préféré prendre le terrain d'à côté, même s'il est moins bien situé, pour le proposer aux autres opérateurs. » Pour elle, la motivation de cette nouvelle implantation semble moins technique que commerciale.

François Seince en veut pour preuve la position des services métropolitains de l'urbanisme qui ont « retiré la demande de permis », estimant que les besoins n'étaient « pas suffisants pour déroger aux dispositions de la loi Montagne ». L'hu s'était désolidarisé de la majorité en votant contre au conseil municipal. Dans les rangs du maire, qui lui défend le projet, on fait remarquer que l'ex-adjoint à l'urbanisme, qui a depuis annoncé sa candidature aux prochaines élections, est lui-même propriétaire d'un terrain sur lequel est implantée... une antenne.

Clochemerle

À Levens, la guerre des pylônes vire au clochemerle. C'est souvent le cas. Il y a d'un côté les propriétaires de terrains convoités par les entreprises du pylône, TowerCo ou opérateurs en direct. Et de l'autre, leurs voisins. Les premiers peuvent espérer « 1 000 à 3 000 euros de loyer mensuel », alors que les autres voient leur bien immobilier



12 831 antennes de téléphonie mobile ont été implantées dans le département depuis 1992. (Photo Frantz Bourton)

« peine entre 20 et 40 % de sa valeur », résume Bernard Cora. Au milieu, les maires tentent parfois d'arbitrer ces querelles locales même si la loi ne leur en donne pas vraiment le pouvoir (voir ci-contre). Ils se font d'ailleurs régulièrement censurer par le tribunal administratif lorsqu'ils décident de s'opposer à ces nouvelles implantations. La multiplication des antennes est alimentée par la concurrence que se livrent les TowerCo. « Elles font le tour des collectivités et des propriétaires privés pour trouver de nouveaux terrains », assure l'ancien adjoint à la défense des Levensois.

Une compétition d'attente plus acharnée que le dernier arrivé, Valocime, a décidé de casser les prix pour se faire une place sur le mar-

ché. En proposant 30 % de loyer supplémentaire aux propriétaires de terrains tout en les sous-louant 20 % moins cher aux opérateurs. Pour autant aucune des majors françaises n'est rentrée jusque-là dans son jeu. Au risque de voir sa couverture du territoire se dégrader. Car la start-up, financée par un fonds de pension, menace désormais les opérateurs de les exposer au risque de créer artificiellement des zones blanches. De quoi les inciter à prendre de nouvelles positions. « Toujours plus hautes, toujours plus nombreuses... Et toujours plus contestées.

Dossier :
ERIC GALLIANO et FELICIEN KASSAN
egalliano@nicomatin.fr et kassan@nicomatin.fr

La partie de bras de fer des TowerCo

En toute discrétion, les opérateurs télécoms ont en grande partie cédé leurs infrastructures à des sociétés externes ces dernières années. Leurs noms : ATC et Phoenix Tower International (PTI), toutes deux américaines, l'espagnole Cellnex qui se vante d'être le leader du marché français avec plus de 21 000 pylônes rachetés depuis 2017, ou encore la dernière née Valocime, française mais financée par un fonds US. Cette dernière n'hésite pas à jouer des coudes pour se faire une place sur ce marché très concurrentiel.

Zones blanches artificielles

Valocime a déjà récupéré environ 2 700 antennes et n'a pas hésité à lancer 250 actions en justice pour tenter de contraindre les opérateurs à les utiliser. La start-up les met devant un choix cornélien : soit ils font appel à ses services, soit ils démontent leur antenne !

Une option coûteuse et souvent irréaliste, en raison des contraintes topographiques. Dans certaines régions, déplacer un pylône entraînerait une dégradation de la couverture mobile. Une dizaine de zones blanches artificielles, créées à cause de cette guerre des « TowerCo », ont été recensées. Car, Valocime a déjà obtenu pas moins de 43 jugements favorables. Même si les opérateurs refusent toujours en



Ces dernières années, les opérateurs télécoms ont en grande partie cédé leurs infrastructures à des sociétés externes. (Photo Frantz Bourton)

bloc de contracter avec cette société. Face à cette escalade des tensions, l'Arcep a convoqué en décembre 2024 les uns et les autres à venir s'expliquer dans le cadre d'une audition à huis clos. Lors de ces rendez-vous, Valocime a accusé les opérateurs de freiner délibérément son activité par des pratiques anticoncurrentielles. En retour, ces derniers ont dénoncé les méthodes « intimidantes » de Valocime. Au final, le gendarme des télécoms vient, à nouveau, de débloquer la jeune TowerCo sur sa demande d'obliger les opérateurs à négocier des conventions avec elle. Mais jusqu'à quand ?

Aujourd'hui, les sociétés françaises de téléphonie semblent s'être laissées prendre dans leur propre piège. Seul Orange, en refusant de céder ses infrastructures et en conservant 27 300 sites télécom en France et en Espagne, semble avoir eu la prudence de se démarquer des autres opérateurs. Ces derniers se retrouvent à la merci de TowerCo souvent financées par des fonds d'investissement tels que Blackstone (actionnaire de PTI) ou KKR (impliqué dans Vantage Towers) qui participent à leur essor exponentiel et entretiennent du même coup la guerre que ces sociétés se livrent.

« Il faut rétablir un équilibre dans le rapport de force »

« Il y a une nécessité de légiférer pour réguler ce marché », insiste Patricia Demas. La sénatrice LR azuréenne est à l'origine de plusieurs amendements visant à « rétablir un équilibre dans le rapport de force entre les maires et les opérateurs de téléphonie ». Ces derniers n'ont pour l'heure « aucune obligation », notamment de mutualiser leurs équipements pour éviter la multiplication des antennes. Un des amendements proposés par Patricia Demas

dans le cadre du projet de loi sur la simplification de la vie économique contraint justement les opérateurs à motiver le non-recours à la mutualisation. Autre amendement vise à renforcer le pouvoir de police de l'Arcep (voir par ailleurs). Tous deux ont été adoptés par le Sénat mais pas par l'Assemblée. Il faudra donc encore des avancées législatives pour que les élus locaux reprennent le pouvoir sur l'aménagement de leur territoire.

« Des alternatives existent »

Bernard Cora, le porte-parole du « collectif des collectifs » qui regroupe les oppositions à plus d'une quinzaine de projets d'implantation, a d'autant plus de mal à comprendre cette multiplication des antennes relais que « des alternatives existent ». Elles passent bien sûr par la mutualisation des mât existants, leur habillage pour les rendre presque invisibles... Et peut-être à terme par leur disparition !

Du satellite au téléphone sans antenne

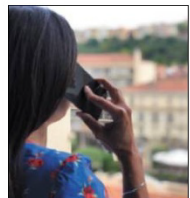
Car de nouvelles technologies ont fait leur apparition. « Regardez ce qui se passe à Mayotte, lance Bernard Cora. Le cyclone a balayé toutes les infrastructures de téléphonie. Mais les habitants continuent d'avoir du réseau. Grâce à Starlink. » L'entreprise d'Elon Musk est en effet venue au secours des sinistrés de l'archipel. En livrant 200 de ces modules Starlink capables de communiquer avec sa flotte de microsatellites. En réalité, il s'agit encore d'antennes, mais à terme le

milliardaire américain espère bien pouvoir s'en passer grâce à la technologie « Direct to Cell ». Ses satellites pourront alors se connecter directement à vos cellulaires sans passer par des émetteurs relais.

La miniaturisation est-elle l'avenir ?

Le porte-parole du « collectif des collectifs » pointe aussi du doigt les « pays d'Europe du Nord » qui ont misé sur la « micro-cell », des mini-antennes intégrées au mobilier urbain. Pas plus grandes qu'une boîte à chaussures, elles s'avèrent même plus efficaces que les mât traditionnels. Surtout en milieu urbain. L'avenir est peut-être à la miniaturisation. Un laboratoire de recherche implanté dans un ancien fort militaire à La Trinité y travaille d'ailleurs depuis des années. Avec l'espoir qu'un jour, la généralisation des portables offrira un maillage si dense qu'ils pourront à la fois servir de récepteur et d'émetteur. Nos mobiles seront autant de micro-antennes capables de communiquer entre elles.

Les Alpes-Maritimes déjà couvertes à 99,9 % en 4G



La consommation de données mobiles en France a été multipliée par 170 en 10 ans. (Photo d'illustration N.-M.)

Fa une décennie, la consommation de données mobiles en France a été multipliée par 170, souligne l'Arcep. Cette Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est un peu le gendarme des Télécoms. Elle veille surtout aux obligations de couverture imposées aux opérateurs de téléphonie. En la matière, « l'État joue un rôle ambigu », estime Bernard Cora, le porte-parole du « collectif des collectifs ». Les antennes relais « il a rendu très cher les fréquences 5G aux opérateurs. En cash mais aussi en nature, en leur demandant de développer leurs réseaux. » Une

injonction qui ne peut qu'encourager la multiplication des projets d'implantation, au grand dam de ces opposants.

New Deal mobile

Pourtant, la mission de service public des opérateurs semble aujourd'hui largement remplie, notamment dans les Alpes-Maritimes. Pour l'Arcep, « la croissance du nombre de sites mobiles est cohérente avec les objectifs de connectivité que s'est données la France de l'Union européenne. Le New Deal mobile en 2018, qui consistait à mettre fin aux zones habitées non couvertes et à généraliser la 4G dans tous les territoires.

Ces deux objectifs sont quasiment atteints : 99,6 % de la population des Alpes-Maritimes est par exemple couverte à minima en 2G/3G en intérieur, et plus de 99,9 % dispose d'une couverture 4G en extérieur. Ce qui ne dissuade pas pour autant les « TowerCo » et les opérateurs de multiplier les implantations. Sur l'ensemble du territoire national, plus de 62 000 sites avaient déjà été déployés en septembre 2024, contre 36 425 en 2012. Dans les Alpes-Maritimes, près de 1 800 nouveaux équipements sont actuellement en projet. Y a-t-il trop d'antennes en France ? Ne pourrait-on pas déjà mutualiser les sites existants ? Le

gendarme des Télécoms boite en touche. L'Arcep refuse de commenter « la volonté relativement récente des opérateurs de se séparer de tout ou partie de leurs actifs pour des raisons économiques diverses ». Ce qui ne dissuade pas pour autant les « TowerCo » et les opérateurs de multiplier les implantations. Sur l'ensemble du territoire national, plus de 62 000 sites avaient déjà été déployés en septembre 2024, contre 36 425 en 2012. Dans les Alpes-Maritimes, près de 1 800 nouveaux équipements sont actuellement en projet. Y a-t-il trop d'antennes en France ? Ne pourrait-on pas déjà mutualiser les sites existants ? Le

Dix fois plus d'émetteurs qu'il y a 10 ans

Selon les données de l'Agence nationale des fréquences (ANF), 12 831 antennes de téléphonie mobile ont été implantées dans le département depuis 1992. Un maillage qui offre une couverture 4G à 99,9 % du territoire maraïpin. Il faut dire que le rythme des implantations s'est

grandement accéléré au cours de la décennie passée. En dix ans, le nombre d'émetteurs a été multiplié par dix. On en comptait à peine plus d'un millier en 2012, autant que le nombre d'antennes implantées au cours de la seule année 2023.

